

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr. LIMITEE

A/C.2/L.979 24 novembre 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

Vingt-deuxième session DEUXIEME COMMISSION Point 38 de l'ordre du jour

DECLARATION DE S. E. M. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ALGERIE (PRESIDENT DE LA REUNION MINISTERIELLE DU GROUPE DES SOIXANTE-DIX-SEPT), A LA 1154ème SEANCE LE 24 NOVEMBRE 1967

Je voudrais dire tout d'abord combien l'Algérie est sensible à l'honneur qui lui échoit aujourd'hui de présenter devant cette Assemblée les résultats de la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

Lorsque, en octobre dernier, les pays en voie de développement ont confié à l'Algérie le soin d'accueillir leurs assises, ils ont témoigné, à l'égard de mon pays, une confiance et une estime qui l'honorent et qu'il s'efforcera, j'en suis sûr, de mériter pleinement.

Cette réunion, Monsieur le Président, a été caractérisée par une intense volonté d'unité, et un profond sens des responsabilités qui ont prévalu durant les travaux et qui sont tout à fait à l'honneur des pays participants.

Elle a particulièrement mis en relief la détermination unanime des pays du tiers monde de préparer enfin les conditions propres à l'instauration d'un dialogue véritable avec les pays industrialisés, pour que la communauté internationale prenne enfin les mesures urgentes qu'exige la situation intolérable des deux tiers de ses membres.

Il eût été trop facile, pour les pays qui se sont trouvés à Alger au mois d'octobre dernier, de dresser, à l'encontre des pays nantis, un procès-verbal de carence - puisque carence il y a; il eût été facile de présenter un cahier des revendications - que la situation actuelle de leurs peuples justifierait amplement. Tel n'est cependant pas le sens des recommandations de la Réunion ministérielle des Soixante-Dix-Sept; ces recommandations, que j'ai le privilège

insigne de vous présenter aujourd'hui, sont contenues dans un document que la Réunion unanime a appelé la "Charte d'Alger des pays en voie de développement".

A Alger, les représentants du tiers monde ont adopté cette charte avec une conscience aiguë des réalités économiques internationales. Ils ont voulu en faire, avant tout, une invitation à la coopération universelle, volontaire et sans réserve, dans la lutte contre le sous-développement économique.

Cette coopération, nous espérons qu'elle trouvera son terrain d'application principal à New Delhi dans quelques semaines, à l'occasion de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Si les pays en voie de développement ont estimé essentiel de préparer à Alger un programme d'action à l'intention de la deuxième session de la CNUCED, c'est parce qu'ils refusent de perdre espoir et qu'ils croient encore en la vertu du dialogue et de la coopération. Cette confiance en l'action commune, cet espoir d'arriver à une stratégie globale du développement ne doivent pas être déçus comme ils l'ont été après la Conférence de 1964 et au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Car aujourd'hui, encore plus qu'en 1961 ou en 1964, nous nous devons à nous-mêmes comme nous devons aux générations futures de passer résolument à l'action si nous voulons réellement prendre de vitesse le fléau du sous-développement et donner aux peuples du tiers monde des raisons objectives d'espérer une amélioration de leur sort.

Monsieur le Président, durant les vingt dernières années, beaucoup a été dit, le plus souvent du haut de cette tribune même, en faveur de la promotion économique et sociale du tiers monde. La proclamation de la Décennie du développement a représenté, en 1961, la manifestation spectaculaire d'une prise de conscience universelle du phénomène du sous-développement. La convocation, trois années plus tard, de la Première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a permis de lier de manière irréversible le développement économique au commerce international, et d'énoncer les principes qui devraient les régir. Ce qui dramatiquement fait défaut et qu'il convient de déplorer, c'est la volonté d'engagement de ceux-là nêmes dont la contribution aurait pu être décisive et dont les ressources immenses continuent à être utilisées, sinon gaspillées, en des entreprises stériles. Dès lors que la prise de conscience était évidente et les moyens d'action clairement définis, comment ne pas s'insurger contre ceux

qui, par inertie ou par désir de perpétuer le statu quo, refusent encore leur concours à une lutte dont l'issue est vitale pour l'humanité tout entière?

A Alger, le tiers monde unanime a pourtant écarté la révolte et s'est attaché à créer les conditions les meilleures pour un effort collectif. Ce faisant, il a mis ses espoirs dans la rencontre de New Delhi et dans le dialogue nécessaire qui devrait conduire à cet effort commun. Pour amorcer ce dialogue, et pour préparer les différents partenaires à la recherche de solutions concrètes, la Réunion ministérielle des Soixante-Dix-Sept a décidé que la Charte d'Alger serait présentée, dès ce mois de novembre, dans cette enceinte, à l'ensemble des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux gouvernements et organisations régionales des pays développés. Des missions ministérielles ont donc été mandatées par notre groupe comme l'expression de notre bonne volonté et de notre détermination de faire de New Delhi, enfin et véritablement, une étape décisive dans l'effort de redressement. C'est dire que nous fondons de grands espoirs sur ces missions au succès desquelles nous attachons la plus grande importance.

Dans ce contexte, la mission qui a été confiée au Bureau de la Réunion ministérielle des Soixante-Dix-Sept auprès de cette haute instance internationale revêt une importance particulière. En vingt ans d'existence en effet, l'Organisation des Nations Unies a été le témoin et, en maintes occasions, un agent actif de l'émancipation politique des peuples du tiers monde. attelée à l'instauration d'un ordre mondial nouveau d'où seraient à jamais éliminées les sources de tensions et de conflits, et où prévaudraient enfin la paix et la coopération internationales. En vingt ans, le nombre des pays Membres des Nations Unies a considérablement augmenté, et il ne tient qu'à certains tenants de l'ordre révolu que notre Organisation ne soit encore plus universelle et plus efficace. Les dangers inhérents à la situation internationale, l'incapacité d'agir dans laquelle se trouve placée notre Organisation, constituent le diagnostic le plus irréfutable de la précarité de l'ordre actuel et de la gravité des risques supplémentaires dus à l'accentuation du sous-développement. Ce n'est pas à cette Assemblée que j'aurai besoin de souligner que l'atténuation du climat de tension qui résultait, dans un passé récent, de l'affrontement Est-Ouest, ne suffit pas à garantir la paix dans le monde. De fait, il n'est que trop symptomatique que les foyers de guerre sont créés et entretenus, non plus

dans les pays industriels d'un Nord privilégié et riche, mais dans ces vastes régions du Sud décidément vouées à la misère, à la maladie et à l'ignorance, et où se perpétue, tenace et anachronique, l'exploitation par les puissances impérialistes des peuples et de leurs ressources. Alors même que le colonialisme des siècles passés n'a pas fini d'agoniser, de nouvelles conquêtes, de nouvelles formes de domination apparaissent, tantôt agressives et tantôt insidieuses. Que ce soit au Viet-Nam, où un peuple héroïque résiste à la volonté d'hégémonie d'une superpuissance et soulève l'admiration du monde, que ce soit en Afrique où des millions d'hommes continuent à être asservis par des minorités racistes, que ce soit au Moyen-Orient où l'impérialisme ne recule pas devant l'agression armée pour perpe uer la mainmise de ses monopoles sur les ricnesses du monde arabe, tout se passe comme si les leçons du passé devaient rester vaines, comme si le tiers monde devait rester à jamais une zone d'exploitation et un théâtre d'affrontement.

Devant une telle évolution, l'échelle des valeurs étant faussée et les ordres de priorité renversés, l'on est en droit, Monsieur le Président, de s'interroger sur le sort de la paix mondiale. Des pays développés qui témoignent d'une superbe indifférence à l'égard des grands problèmes que pose le développement de nos économies n'hésitent pas à engager des moyens gigantesques dès qu'il s'agit d'imposer, par les armes, leur volenté dans le monde, ou de protéger des intérêts centestables. Il est significatif que ces pays continuent à consacrer des ressources immenses au renforcement et au perfectionnement de moyens de destruction massive, alors qu'ils prétextent, par ailleurs, le manque de resseurces dès qu'il s'agit de contribuer véritablement à la tâche, combien plus impérative peurtant, du développement. Force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire avant que la nature de la lutte, nécessairement collective, contre le sous-léveloppement, et la conscience de tous les dangers inhérents à cet état de choses n'imposent à tous les mesures salutaires.

Car le problème n'est pas un problème de moyens; il s'agit à la fois d'une éthique et d'un choix, tant il est vrai que rien de durable ne se fera sans une option claire et une volonté politique délibérée.

Pour notre part, nous considérons qu'il est inadmissible que près de 200 milliards de dollars soient consacrés annuellement aux dépenses d'armement, alors que les transferts nets de capitaux des pays riches vers les pays pauvres n'atteignent pas 10 milliards de dollars, et que les transferts de fonds publics plafonnent autour de 6 milliards de dollars en dépit des besoins grandissants du développement économique. Il ne nous est pas facile d'accepter que les principaux pays industrialisés, dont certains consacrent plus de la moitié de leurs budgets nationaux aux dépenses militaires, refusent depuis 1961 d'augmenter le volume de leur aide aux pays pauvres.

Aujourd'hui, l'écart entre riches et pauvres ne cesse de s'accentuer et prend une allure de défi; le taux de croissance économique du monde sous-développé continue de fléchir, alors même que la Décennie du développement entre dans sa phase finale. L'accroissement annuel moyen du revenu par habitant dans nos pays est inférieur à 2 dollars, alors qu'il s'élève à 60 dollars dans les pays industrialisés. Le pouvoir d'achat du tiers monde diminue continuellement au rythme de 2 milliards et demi de dollars par an, accentuant sans cesse notre endettement. C'est ainsi que la dette publique extérieure des pays en voie de développement, à elle seule, a quadruplé entre 1955 et 1966, pour atteindre actuellement 40 milliards de dollars. L'évolution de l'assistance financière, parfois controversée dans certains de ses aspects, suscite de graves appréhensions, et il est à craindre que d'ici 1970, le fardeau de la dette des pays en voie de développement n'égale le volume des transferts nets de ressources, et que l'aide ne finisse ainsi par s'annuler purement et simplement.

Pendant que l'assistance au développement fléchit et que les conditions de son octroi se durcissent, les revenus que nos pays retirent de leur commerce extérieur diminuent régulièrement. La part du tiers monde dans le commerce mondial est passée de 27 p. 100 en 1953 à moins de 20 p. 100 en 1966.

Il va sans dire que nos pays, de par la situation qui leur est faite, participent encore moins aux échanges, de loin plus dynamiques et plus lucratifs des articles manufacturés, puisque l'augmentation de leurs exportations de ces produits, n'a pas dépassé trois milliards de dollars entre 1954 et 1966, alors qu'elle a atteint 10 milliards de dollars pour les pays socialistes d'Europe orientale et 65 milliards pour les pays occidentaux.

Monsieur le Président,

Si j'évoque aujourd'hui les contradictions et les insuffisances qui retardent la promotion économique et sociale du tiers monde, c'est parce que, encore une fois, les voies et les moyens de mobiliser les énergies en vue de cette promotion continuent à faire défaut. Le dénouement et la misère extrême des uns, les progrès extraordinaires et la prospérité des autres doivent trouver un terrain de rencontre et provoquer, pour le bien de tous, le miracle du développement. Les risques qu'engendre la misère, et que rappellent quotidiennement les tensions actuelles dans le monde, doivent nous faire prendre davantage la mesure de notre communauté de destin et susciter un ressaisissement de la conscience internationale.

C'est donc à une revision fondamentale de leurs politiques en matière de coopération internationale que la Réunion ministérielle d'Alger a voulu convier les pays nantis et spécialement les plus puissants d'entre eux.

Aujourd'hui, si nous n'avons pas encore réussi à appliquer les remèdes indispensables, désormais on ne saurait reprocher aux pays en voie de développement l'absence de propositions de solutions pratiques et immédiatement applicables.

En 1964 déjà, après que l'Acte final de la première Conférence sur le commerce et le développement eut été ratifié, nos pays avaient tenu à faire savoir dans une déclaration commune, que, selon eux, les recommandations de la Conférence ne constituaient qu'un point de départ vers l'acceptation par tous les pays d'une nouvelle politique commerciale. Ils avaient exhorté la communauté internationale à ne pas se satisfaire des progrès réalisés, qui étaient loin d'être à la mesure de leurs besoins essentiels. Ils pressentaient déjà que les problèmes cruciaux de leur retard commercial sur les pays développés n'avaient pas été suffisamment reconnus et que les solutions préconisées risquaient de voir leurs effets limités. Pourtant, ces pays, ont accepté les résolutions de Genève parce que la nécessité de s'unir était urgente et que, dans leur esprit, les résultats de Genève allaient être le prélude à une action d'ensemble beaucoup plus vaste.

Bien que le voeu de ces pays de voir naître une organisation internationale du commerce et du développement ait été réalisé, chacun est en droit de se demander ce qu'il est advenu des résolutions de 1964.

En réalité, malgré l'adoption de ces résolutions par une communauté internationale pourtant supposée convaincue de leur nécessité, les pays en voie de développement se heurtent toujours aux mêmes difficultés, qu'il s'agisse de renverser les tendances défavorables de leurs termes de l'échange ou d'obtenir une assistance accrue dans le domaine financier et technique.

En ce qui concerne les recettes qui découlent de l'exportation de leurs produits primaires, nos pays n'ont pas encore réussi à susciter l'effort international susceptible d'en arrêter les fluctuations et de les stabiliser à des niveaux rémunérateurs. Ils constatent que les pays développés, qui leur vendent leurs propres produits primaires à des prix supérieurs de 10 p. 100 à ceux de 1958, continuent d'acheter chez eux à des cours inférieurs de 7 p. 100 à ceux de cette même année 1958. Depuis 1964, et en dépit des recommandations de la première Conférence, les pays développés ont refusé de négocier un seul accord nouveau sur nos produits primaires essentiels, tels que le cacao, le sucre et le caoutchouc, alors que pour le blé par exemple, dont nos pays ont un grand besoin et dont ils sont nets importateurs, un accord a pû être rapidement conclu à l'avantage des pays riches. Les productions primaires, continuent à être menacées sur les marchés des pays développés, par des productions moins rentables de ces pays et par des produits synthétiques directement ou indirectement concurrents. Ces tendances sont favorisées par le maintien et souvent le renforcement de mesures protectionnistes sévères, que les pays riches continuent d'appliquer à l'encontre de nos exportations, en violation des recommandations de Genève et du principe du statu quo qui y avait été reconnu en 1964.

Les restrictions tarifaires et les mesures de contingentement, qu'elles soient générales ou sélectives, frappent encore davantage les produits que nous fabriquons à partir de nos matières premières et les articles de nos industries.

Dans le domaine de l'assistance financière au développement, nous sommes amenés à dresser un constat d'échec aussi catégorique. En effet, si des objectifs quantifiés, tels que le critère du 1 p. 100 du revenu national brut, ont été acceptés à Genève, la volonté d'application concrète, encore une fois, n'a pas suivi. Les conditions de l'aide financière internationale ont évolué sans tenir compte des intérêts de notre développement et cela, qu'il s'agisse du volume de

l'aide, de son coût ou des délais de remboursement. Les transferts effectifs de ressources financières, stationnaires en termes absolus, ont diminué par rapport au produit national brut des pays développés, puisqu'en 1966 ils ne représentaient que 0,67 p. 100 de ce produit, alors qu'en 1961 ils en représentaient 0,82 p. 100. Tout en connaissant une diminution importante dans son volume, l'assistance financière internationale a subi de profondes altérations qualitatives. C'est ainsi que l'aide multilatérale cède de plus en plus le pas à l'aide bilatérale liée, que les dons sont remplacés par des prêts et que les apports de fonds publics s'effacent devant les capitaux privés. La paralysie qui frappe actuellement l'Association internationale de développement est l'illustration la plus frappante de ces tendances.

En vérité, Monsieur le Président, quel que soit le domaine que l'on considère en cette fin de l'année 1967, l'on chercherait en vain des **motifs** de satisfaction. Des effets inquiétants prennent le pas sur les objectifs initiaux, apportant la preuve que les privilèges ne sont pas près d'être abandonnés.

Les progrès réalisés dans le monde développé, qu'ils soient d'ordre technique ou institutionnel, comportent souvent des aléas pour nos pays. Faut-il que paradoxalement nous renoncions à certains progrès pour mieux servir la cause du développement? Il est incontestable que l'intégration régionale des pays développés est
un pas en avant dans le domaine d'une meilleure utilisation des ressources et d'une
coopération accrue. Mais doit-elle pour cela opposer des obstacles encore plus
grands au commerce des pays en voie de développement? Nous sommes en droit de
nous poser la même question lorsqu'il s'agit de la coopération entre pays industrialisés, de la réforme monétaire internationale ou encore de la recherche
scientifique qui conduit à la fabrication de produits synthétiques.

Les négociations Kennedy, qui se sont terminées cette année, ont marqué un tournant important dans l'histoire du commerce international. Mais fallait-il qu'elles consacrent également une certaine rupture entre pays riches et pays pauvres, en ne tenant compte que des intérêts des premiers? Pour nos pays qui ne sauraient adhérer à cette fameuse notion des concessions réciproques, de telles négociations étaient hors de portée et elles se sont soldées par une nouvelle déception. Qu'il s'agisse de la Décennie du développement, qu'il s'agisse de la

première Conférence sur le commerce et le développement ou des négociations Kennedy, un seul facteur est à l'origine de nos échecs : le refus de l'engagement des pays qui, ayant amplement les moyens de s'engager, n'ont cependant pas foi dans le rôle nouveau que nous leur demandons d'assumer.

Il nous faut craindre aujourd'hui que nos plus ardents espoirs soient encore déçus à l'égard des autres instruments que nous avons essayé de forger aux fins du développement économique. C'est ainsi que le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, au premier anniversaire de leur existence, demeurent encore démunis des ressources qui auraient pu leur permettre de remplir, ne serait-ce qu'en partie, les mandats dont cette Assemblée les avait investis. Leur action limitée semble découler du reproche qui est fait aux pays en voie de développement d'avoir, en quelque sorte, imposé leur création à des pays qui n'étaient pas prêts à y souscrire.

Nos pays, Monsieur le Président, ont maintenant l'habitude de tels reproches qui, fort heureusement, ne les empêchent pas d'aller de l'avant dans la voie de l'action positive.

Forts de leur unité face aux problèmes du sous-développement, ils ont toujours lutté avec tenacité pour le redressement de leur situation et pour l'avènement d'un ordre international nouveau, plus propice à leur progrès économique et à l'amélioration de leur condition sociale. Au sein du Conseil du commerce et du développement comme au sein du GATT, du FMI ou de la BIRD, nos pays n'ont jamais cessé de préconiser un effort d'ensemble en vue de corriger l'évolution défavorable de leurs rapports économiques avec les pays industrialisés; ils ont souvent attiré l'attention sur la nécessité de mesures préventives à prendre par la communauté internationale tout entière, comme cela est le cas pour la proposition de constitution de stocks régulateurs. Ils ont toujours demandé à assumer les responsabilités légitimes qui leur revenaient comme cela fut le cas lors des négociations Kennedy ou encore des discussions sur la réforme du système monétaire international.

Nos pays n'ont pas craint, non plus, de prêcher par l'exemple et de mettre en pratique leurs convictions. Sans doute modestes encore, leurs efforts d'intégration économique à l'échelle régionale ou sous-régionale méritent plus d'encouragements et d'assistance qu'ils n'en reçoivent actuellement. Il est à l'honneur

de nos pays d'avoir affirmé concrètement, et malgré le manque de moyens, leur solidarité envers les plus déshérités d'entre eux.

Au sein même du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont les représentants ont travaillé en collaboration étroite, depuis 1964, au niveau des Nations Unies à New York et de la CNUCED à Genève, nos pays ont déployé un effort patient en vue d'élaborer des solutions pratiques aux problèmes du sous-développement. L'exemple le plus édifiant de ce travail se trouve au niveau du Comité de coordination du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui, pendant près d'un an, a préparé avec dévouement la Réunion ministérielle d'Alger. Il me plaît de rendre hommage aux membres du Comité dans leur ensemble ainsi qu'à leur Président, l'ambassadeur Da Silveira du Brésil.

L'apport du Comité de coordination, toutefois, s'est vu considérablement accru grâce à la contribution éminemment positive du Secrétariat général de la CNUCED. Il me faut, à cet égard, remercier encore une fois pour ses efforts soutenus, le Dr Paul Prebisch qui n'a cessé d'oeuvrer avec cette distinction et ce dévouement que nous lui connaissons, à l'avènement d'une coopération internationale authentique. A cet hommage sincèrement amical, je voudrais associer les membres du comité de rédaction et, plus particulièrement, notre collègue M. le Ministre Stanovnik de Yougoslavie qui, par sa foi, sa compétence et son dynamisme, a grandement contribué au succès de la Conférence.

Monsieur le Président,

Sans doute est-il encore trop tôt pour se prononcer sur les travaux de la CNUCED, dans le domaine des produits de base, des préférences, de la promotion commerciale ou de la coopération technique. Du moins pouvons-nous dire que le Secrétariat a véritablement fait oeuvre de pionnier dans la recherche des solutions comme dans la coopération avec les autres organismes internationaux, tels que le GATT et l'ONUDI, et que son action est à la base des espoirs que nous nourrissons tous à l'égard de la Conférence de New Delhi.

En prévision de cette rencontre de New Delhi, la Conférence ministérielle des Soixante-Dix-Sept a adopté la Charte d'Alger. Cette Charte reflète véritablement les aspirations des peuples de nos trois vastes continents. C'est en effet à

Bangkok, à Bogota et à Alger même que les trois groupes régionaux ont tenu leurs assises préparatoires et qu'ils ont ratifié les trois principaux textes que la Conférence a eu à étudier : la Déclaration de Bangkok des pays asiatiques, la Charte de Tequendama des pays d'Amérique latine et la Déclaration d'Alger des Etats africains. Ces trois documents préfiguraient la Charte d'Alger, car ils témoignaient d'une unité de vues remarquable qui ne pouvait s'expliquer que par la communauté d'aspirations et la communauté de destin de nos peuples.

La Charte d'Alger, Monsieur le Président, marque le début d'une ère nouvelle dans les relations économiques internationales. La Conférence des pays du tiers monde aura été un événement exceptionnel. L'avenir nous le dira encore davantage, car le document qui a sanctionné ses travaux a déjà une valeur historique. Ses auteurs étaient animés d'une commune volonté de dépasser le stade des simples revendications et de présenter une alternative réaliste et convaincante au sous-développement du tiers monde. La Charte d'Alger est en fait l'expression de notre foi en la raison et en la solidarité des hommes, car partant de l'analyse d'une situation inquiétante, elle aboutit à un programme d'action simple, réalisable et, donc, susceptible de donner son contenu véritable à la notion de coopération internationale.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la situation présente, l'ayant déjà fait, un peu trop longuement je le crains, au début de mon propos. Je voudrais, par contre, souligner de nouveau le caractère concret et l'esprit constructif dans lequel le programme d'action des Soixante-Dix-Sept est aujourd'hui proposé. Couvrant les trois principaux secteurs où il est fait appel à une action internationale immédiate, celui des produits de base, celui des produits manufacturés et celui du financement du développement, ce programme d'action avance des propositions précises et rigoureuses.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les produits de base, sur l'exportation desquels la majorité de nos économies continue de reposer, la Charte d'Alger fait appel à la coopération et à la négociation en vue d'aboutir rapidement à des accords, produit par produit. Ces accords, qui n'ont pu être conclus jusqu'ici, malgré les recommandations de la première Conférence, apparaissent, après les consultations effectuées et les études faites, comme éminemment possibles aujourd'hui. Le groupe

des pays en voie de développement considère en particulier comme réalisable avant la fin de 1967 un accord international sur le cacao et un autre sur le sucre au début de 1968.

De même, et pour ce qui est des stocks régulateurs, il nous a paru souhaitable, pour stabiliser les marchés de nos produits primaires, de recommander d'abord un préfinancement par les institutions internationales et les pays développés, seuls en mesure de dégager les ressources nécessaires à cette phase; ensuite un financement régulier par les pays exportateurs et les pays consommateurs. Des mesures sont recommandées pour surmonter les obstacles aux efforts de diversification de nos productions, qui demandent une assistance technique supplémentaire et la constitution de fonds spécifiques, ainsi que pour maximiser et stabiliser les prix à l'exportation - notamment par un appel aux pays développés pour qu'ils adoptent les politiques douanières et fiscales appropriées.

Dans le domaine des restrictions au commerce, un effort urgent est demandé aux pays développés qui les pratiquent, en vue de leur élimination progressive, soit par le retour au <u>statu quo</u> de 1964, soit par la garantie d'un accès minimal aux marchés, soit encore par l'élimination des productions locales non rentables et des produits synthétiques, soit enfin par un traitement préférentiel accordé aux produits des pays en voie de développement.

Le souhait d'expansion des exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement est étroitement lié au dynamisme remarquable que connaît ce secteur, et à la contribution décisive de l'industrialisation à toute politique de développement. Les fruits de cette expansion, toutefois, ne sauraient être équitablement répartis sans l'adoption de conditions de traitement égales entre tous les pays en voie de développement, d'une part, et sans l'institution de traitements préférentiels par rapport aux pays développés, d'autre part. Les principes d'un système de préférences générales et non discriminatoires ont été élaborés dans cet esprit. Ils tiennent dûment compte de la situation des pays non encore aptes à bénéficier des préférences, ainsi que des intérêts des pays se trouvant dans les zones préférentielles existant actuellement. Le système de préférences, dont nous souhaitons l'avènement dans l'étape de New Delhi, pour avoir toute sa portée, devra se conjuguer avec des mesures de libération et de promotion du commerce de nos

produits transformés, sous forme d'un accès plus large aux marchés à haut pouvoir d'achat, sous forme aussi de stimulants à la consommation de ces articles. Un rôle particulièrement important est réservé, dans la mise en oeuvre de ces mesures, aux organismes des Nations Unies, en particulier à la CNUCED.

Pour nos pays désireux de mobiliser toutes les ressources disponibles pour rattraper leur retard économique, commerce et assistance ne sauraient être séparés. C'est pour cela que l'apport extérieur continuera à faire partie intégrante bien qu'à titre d'appoint de nos programmes de développement. La Charte d'Alger analyse dans le détail les conditions d'une assistance financière judicieuse à ce développement, fixant les objectifs quantifiés et définissant des modalités précises. C'est ainsi qu'elle préconise un rôle accru du secteur public pour atteindre aujourd'hui l'objectif accepté d'une contribution des pays riches égale à 1 p. 100 de leur revenu national brut. C'est ainsi qu'elle fixe des critères précis en ce qui concerne la durée des prêts et les taux d'intérêts et qu'elle demande l'uniformisation de toutes les normes de prêts aux conditions de l'Association internationale pour le développement, avec institution, à cet effet, d'un fonds multilatéral de péréquation des intérêts. La Charte suggère, par ailleurs, des mesures de refinancement des prêts et la consolidation de la dette extérieure à des conditions libérales pour éviter que le fardeau de cette dette n'annule, à brève échéance, les effets de l'assistance financière. Il est fait appel à des systèmes de financement supplémentaire et compensatoire, avec l'assistance de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fcnds monétaire international, sans atteinte à la souveraineté des pays membres. Quant à la question de la réforme monétaire internationale, les pays en voie de développement ne la conçoivent que liée à la question du financement du développement et ils demandent une participation active aux politiques que suivent les organismes financiers internationaux à cet égard.

La Charte d'Alger n'a pas passé sous silence les graves préoccupations des pays en voie de développement au sujet des réglementations actuelles des transports maritimes, des taux de fret et des assurances. Aussi demande-t-elle à ce que la compétence de la CNUCED soit pleinement réaffirmée à cet égard, et à ce que des conditions soient créées pour permettre aux pays en voie de développement d'accéder aux responsabilités qu'exigent à la fois leur souveraineté nationale et leurs impératifs économiques.

A Alger, Monsieur le Président, l'effort de nos pays a tendu à créer les conditions d'une coopération internationale, et d'une division du travail qui aillent dans le sens, et non à l'encontre, du développement économique.

A cet égard, la nouvelle répartition des tâches et des ressources, qui prend place actuellement à l'occasion de la formation ou du renforcement des groupes économiques régionaux des pays avancés, ne saurait contribuer à l'expansion économique mondiale si elle ne tenait dûment compte des impératifs de notre développement. C'est pourquoi la Charte d'Alger affirme que non seulement les groupements des pays développés devraient s'abstenir d'exercer une discrimination à l'encontre des produits du tiers monde, mais qu'ils devraient aussi favoriser une diversification de la production des pays en voie de développement en rendant leurs techniques et leurs brevets plus accessibles à ces pays.

Monsieur le Président,

Au cours des années récentes, les pays du tiers monde ont appris qu'une assistance extérieure ne pouvait avoir de sens que si elle rencontrait, sur place, un effort de développement plus déterminé. Aussi cette assistance ne doit être conçue et acceptée que comme une force d'appoint susceptible d'accélérer le processus de transition vers la condition de pays développé. Il va de soi que nos pays, à qui l'expérience a appris à compter d'abord et avant tout sur leurs propres ressources et sur le génie créateur de leurs peuples, ont pleinement réalisé à Alger le besoin de resserrer leurs rangs et de consolider leurs liens de solidarité. Ils ont réaffirmé la nécessité d'intensifier l'expansion des échanges et la coopération économique entre eux comme élément majeur d'une stratégie globale de leur développement. Certes, ils sont conscients des difficultés historiques, géographiques et sociales qui existent, et que l'on ne rencontre point dans le cadre de la coopération entre pays développés. Mais ils sont déterminés à explorer à fond les voies existantes et à en examiner de nouvelles, pour aboutir à une coopération économique réelle au niveau régional et sous-régional. Ils espèrent rendre compte à ce sujet à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, lors de sa session de New Delhi.

Il n'est guère de meilleure preuve de l'esprit qui a prévalu à Alger, que l'acceptation par le Groupe des Soixante-Dix-Sept d'une solidarité accrue à l'égard de ceux de nos pays qui, étant moins avancés économiquement, risquaient de ne

pouvoir participer pleinement aux avantages de la coopération et de la nouvelle division internationale du travail. C'est pour mieux mettre en application les principes de solidarité et de coopération au sein du tiers monde que nos représentants ont aussi envisagé à Alger, une coordination accrue de leurs travaux futurs, et des réunions régulières au niveau le plus élevé.

Monsieur le Président,

Notre mission auprès de cette Assemblée et auprès du Secrétaire général des Nations Unies procède de l'effort d'information et de persuasion entrepris par nos pays à la veille de la Deuxième CNUCED. D'autres missions de bonne volonté établissent actuellement des contacts que nous espérons fructueux avec les responsables des pays développés, afin que New Delhi soit véritablement l'étape des négociations concrètes sur des programmes d'action précis.

C'est à ce prix, Monsieur le Président, que les fondements du nouvel ordre économique international auquel nous aspirons pourront être jetés. Dans cette optique, la Charte d'Alger des pays en voie de développement constitue un document de base qui pourra inspirer, pour leur orientation et leur action, les organisations internationales et régionales, ainsi que les gouvernements eux-mêmes. Nous formulons l'espoir qu'une étude détaillée en sera faite, avant la rencontre de New Delhi, par tous ceux qui possèdent une responsabilité directe ou indirecte dans la conception et l'exécution des politiques économiques et commerciales.

Nous avons, quant à nous, confiance que la réunion historique d'Alger aura provoqué une accélération de la prise de conscience des pays pauvres, prise de conscience de leur force et de leur unité. A cet égard, le succès d'Alger est déjà un gage de succès pour New Delhi. La Réunion ministérielle des Soixante-Dix-Sept aura eu le mérite de dégager un interlocuteur valable prêt à assumer demain le rôle de partenaire dans la tâche commune de construction d'un monde de justice, de prospérité et de paix.

Monsieur le Président,

Les responsabilités sont maintenant situées. Il s'agit d'instaurer une coopération internationale réelle qui mette fin à tous les rapports d'exploitation et d'oppression. Il s'agit de substituer au climat de tension qui ne peut engendrer

A/C.2/L.979 Français Page 16

que deuils et ruines, un climat de paix propice au développement intégral de l'homme. Il s'agit d'établir de nouvelles priorités où les ressources immenses dont nous disposons libèrent et servent l'homme au lieu de l'enchaîner et de l'asservir. Il s'agit d'assurer aux générations qui nous succéderont, au terme de ce vingtième siècle qui a porté l'homme à la fois aux sommets les plus hauts du progrès et de l'incertitude, un monde d'où le désespoir et la misère seront à jamais bannis.

L'humanité, Monsieur le Président, est capable d'une telle mission. A moins d'un inconcevable renoncement, elle ne saurait y échapper.

Je vous remercie, Monsieur le Président.